

atanga, l'amnistie des dirigeants politiques et l'unification des forces congolaises. Le secrétaire général cherche par de nouveaux moyens, à persuader les intéressés de mettre le plan en pratique et a proposé plusieurs solutions à la question. Le règlement de l'affaire congolaise est une question qui exige, à juste titre, tous les efforts des Nations Unies; il s'agit en effet de mettre fin aux charges financières très lourdes que l'opération du Congo impose aux Nations Unies. Quant à la question en soi, il vaut probablement mieux que je n'en dise pas l'avantage avant la reprise des discussions entre le secrétaire général et les pays membres.

Le 19 décembre, à une question au sujet de l'attitude du Canada touchant la résolution de l'ONU condamnant les mesures prises par le Portugal en Angola, M. Green a répondu ce qui suit:

Comme je l'ai déjà dit hier, le Canada est toujours opposé à la façon d'agir du Portugal en Angola. Toutefois, cette résolution était de nature très radicale. Elle contenait un article demandant au Conseil de sécurité d'imposer des sanctions contre le Portugal. Elle renfermait aussi un article exécutif menaçant le Portugal d'expulsion des Nations Unies, ainsi qu'un autre interdisant à tout pays de fournir des armes au Portugal pour sa propre défense, même s'il ne s'agissait pas d'armements qu'il aurait pu employer dans l'Angola.

Comme je l'ai déjà expliqué, le Canada ne fournit pas d'armes au Portugal depuis environ deux ans. Mais, étant donné le caractère extrême du projet de résolution, surtout en ce qui concerne les sanctions et la menace d'expulsion des Nations Unies, le Canada s'est prononcé contre ce projet.

Impérialisme soviétique

Le premier ministre, M. Diefenbaker, a fait, le 14 décembre, la déclaration suivante:

Comme je l'ai déjà dit à maintes reprises, l'objectif que je me suis toujours proposé, c'est que le gouvernement canadien, en recourant aux consultations internationales, s'assure suffisamment d'appui dans le monde pour orienter franchement l'attention des Nations Unies sur l'état de choses peu satisfaisant qui règne dans l'empire soviétique. Le gouvernement déplore sincèrement le point de vue hypocrite qu'adopte l'Union soviétique au sujet des questions coloniales qui se posent aux Nations Unies, compte tenu surtout de la réputation acquise par les Soviétiques en subjuguant et en tyrannisant races et nations. A notre point de vue, les principes de la déclaration des droits de l'homme et de la déclaration de l'indépendance des colonies sont d'application universelle.

J'avais espéré que les consultations qui se sont tenues toute l'année, ainsi que pendant la session en cours de l'Assemblée générale, serviraient à mobiliser assez d'appui pour une résolution visant le colonialisme soviétique. A un moment où un bon nombre de pays membres des Nations Unies s'inquiètent surtout des questions coloniales qui se sont fait jour en Afrique, l'heure de présenter avec succès une